

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 20 de cet article, substituer au mot :

« salariés »,

le mot :

« personnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle (par cohérence avec la rédaction de l'alinéa 7 de l'article 2).